



# QUESTIONS & RÉPONSES

## AEC PERFECTIONNEMENT EN SOINS BOVINS ET ÉQUINS (PSBÉ)

### Où est offert le programme ?

Cette formation est offerte à temps plein, sur deux sessions, en présence au campus de La Pocatière. Pour le moment, seul ce mode d'enseignement est confirmé. Toutefois, selon la demande, d'autres modes d'enseignement pourraient être offerts. Toutes personnes intéressées par une formation à la carte ou d'autres modes (hybride, en ligne, etc.) sont invitées à nous contacter : [fc@itaq.ca](mailto:fc@itaq.ca)

### Quelle est la durée du programme ?

915 heures réparties sur deux sessions de 32 heures / semaine la première session et 29 heures / semaine la deuxième session

### Quels sont les coûts ?

4575 \$ pour les droits de scolarités auxquels s'ajoutent 200 \$ en droits afférents et autres frais

### Qui peut s'inscrire à cette AEC?

Seuls les détenteurs d'un DEC en Techniques de santé animale sont admissibles à cette formation qui est de type perfectionnement.

### Comment s'inscrire et jusqu'à quand peut-on le faire ?

Via le site du SRACQ, avant le 1<sup>er</sup> mai 2024

### Quand vont commencer les cours?

À la session d'automne 2024.

### Est-ce qu'il y aura des stages de prévus au cours ou à la suite de la formation?

Pour le moment, il n'y a pas de stage officiel. Les manipulations pratiques se déroulent dans les installations de l'Institut.

### Si j'ai une formation en Technique équine ou si je possède des grands animaux, est-ce que je peux m'inscrire?

Malheureusement non, car cette formation de perfectionnement vise à former un technicien qui accompagnera un vétérinaire et pourra exécuter des actes délégués en toute légalité. Pour en savoir davantage sur les actes délégués, voici le lien : [M-8, r. 1 - Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires \(gouv.qc.ca\)](#)

**Cette AEC, est une formation de perfectionnement.**